

Méthode- Diagnostics EPI

Foire aux Questions (2023-2024)

Projet coordonné par :



En partenariat avec :



Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert.

Dans le cadre du projet PAD « Réseau de porte-paroles démontrant les pratiques visant la diminution des risques et de l'usage des pesticides dans le secteur des grains », 200 diagnostics EPI (équipements de protection individuelle) doivent être réalisés auprès de producteurs de grains qui appliquent des pesticides d'ici à l'automne 2024.

DIAGNOSTICS EPI

Qui peut faire les diagnostics?

- Les conseillers préventionnistes et conseillers agricoles ayant suivi la formation EPI organisée par la Coordination services-conseils (CSC).
- Une liste des conseillers habilités est mise en ligne sur le [site de la CSC](#).

Auprès de qui?

- Les producteurs de grain visés au plan conjoint. Il s'agira donc de producteurs qui commercialisent du grain OU ayant l'intention prochaine de le faire. Il peut aussi s'agir d'un producteur forfaitaire.
- Attention, il est important de réaliser le diagnostic avec un producteur qui applique tout ou en partie les pesticides afin de l'accompagner dans une utilisation sécuritaire des produits.
- Si un producteur – qui ne commercialise pas – vous sollicite, merci de nous en faire part afin que nous validions la demande avec les PGQ.

Quand réaliser les diagnostics?

- Entre mars 2023 et automne 2024.
- Chaque organisation sera libre de définir la période la plus propice pour réaliser les diagnostics auprès des producteurs. Le printemps peut être une période idéale lors des visites de prévention, ou des visites de calibration. L'été permet d'aborder les problématiques de protection en pleine saison d'arrosage, mais la disponibilité des conseillers et producteurs semble plus complexe. L'automne-hiver peut permettre au conseiller de revenir sur les pratiques lors de la saison passée et celles à envisager pour la saison à venir.
- Une astuce : gardez un kit EPI et des questionnaires avec vous en tout temps. Il est toujours possible de proposer sur le tard un diagnostic EPI au producteur à qui vous rendez visite.

En combien de temps?

- 1 h- 1 h 30 maximum
- L'objectif serait- dans l'absolu- de coupler le diagnostic EPI à une visite déjà prévue chez le producteur pour une problématique en lien avec la phytoprotection ou la prévention.

Comment cela se passe concrètement?

- Il s'agira de remplir, avec le producteur, le formulaire papier donné suite à la formation (en ayant fait le tour avec lui des lieux à risques et en ayant vu ses EPI). Une version word du questionnaire vous est fournie si vous souhaitez la personnaliser, ajouter des commentaires ou recommandations pour remettre ce rapport au producteur.

Disponible dans le dossier sous le nom « Formulaire diagnostic EPI PAPIER » (.pdf et .doc)

Méthode- Diagnostics EPI

Foire aux Questions (2023-2024)

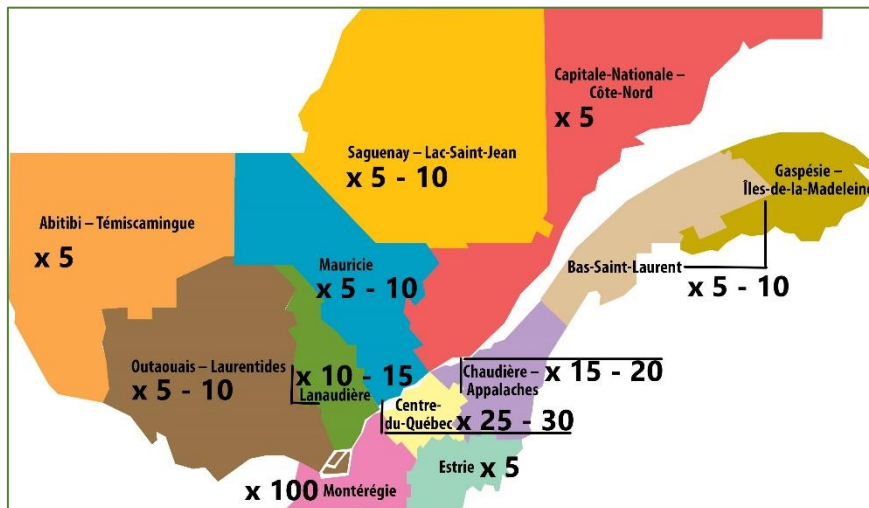
- Veuillez impérativement à remplir les réponses au questionnaire pour chaque entreprise sur le formulaire en ligne <https://forms.gle/1cxStibgPbpdpcNg9>. Cela permettra à la CSC de compiler les résultats à l'échelle du Québec. Ces données compilées et anonymisées pourront vous être partagées afin que vous les présentiez lors d'ateliers.
- L'objectif est d'amener les producteurs à prendre conscience des risques pour leur santé et à s'améliorer progressivement. Les données seront compilées et resteront strictement confidentielles.

Y a-t-il une coordination par région?

- Oui ! Veuillez communiquer en amont les coordonnées des entreprises (nom entreprise, nom producteur, adresse postale)- que vous souhaitez visiter pour les diagnostics- à Audrey Lebrun (CSC). Elle coordonnera les diagnostics pour chaque région et organisation, car vous serez potentiellement plusieurs sur une région à offrir des diagnostics.

Combien de diagnostics puis-je faire?

- Cela dépendra des régions et du nombre de conseillers habilités par région (de 5 à 25 diagnostics par organisation selon les régions). Voici la répartition possible du nombre de diagnostics à faire par région en pondérant par le nombre de producteurs et le tonnage de grains commercialisés :



Par exemple : pour le Centre-du-Québec, 25 à 30 diagnostics peuvent être réalisés sur les 200 au total. Si 3 conseillers d'organisations différentes sont habilités, cela reviendrait à une dizaine de diagnostics par conseiller.

Quelle est la rétribution?

- Un forfait de 350 \$ par diagnostic réalisé est proposé. Cela inclut le temps sur place avec le producteur, la rédaction de recommandations et le remplissage du questionnaire en ligne. Vous pourrez ajouter à cela les frais de déplacements.
Formulaire de réclamation disponible dans le dossier sous le nom « Formulaire réclamation diag EPI ».
- Il suffira de le remplir après avoir réalisé 1 ou plusieurs diagnostics (la réclamation prévoit plusieurs lignes si vous avez réalisés plusieurs diagnostics).
- Une fois la réclamation remplie, envoyez-la à Audrey Lebrun (CSC) par courriel.

Méthode- Diagnostics EPI

Foire aux Questions (2023-2024)

ATELIERS DE SENSIBILISATION EPI

Puis-je organiser des ateliers de sensibilisation sur les EPI auprès de plusieurs producteurs?

- Oui ! Nous vous encourageons vivement à sensibiliser les producteurs de façon collective aussi. L'idéal serait d'intervenir lors d'une journée organisée par ailleurs (journée phyto/GIEC d'une organisation, journée prévention, journée végétale en région, rencontres sur la machinerie...) ou bien d'organiser une journée vitrine à la ferme, chez un de vos producteurs.

Quand les proposer?

- Dès que vous le souhaitez / pouvez! Et ce jusqu'à l'automne 2024.

Quelle est la rétribution?

- Journée vitrine : 2 200 \$ pris en charge par le projet (5 jours x 440 \$ = 2 200\$).
- Intervention : 300 \$ pris en charge par le projet de 300 \$ (soit 4,8 h de travail). Une contribution de 140 \$ par conseiller est requise, afin que cela revienne à 1 journée de travail au total (440 \$, selon taux MAPAQ). Nous parlons ici d'une intervention de 45 min à 2h.

Quel contenu utiliser?

- Vous pouvez vous appuyer sur le support PDF de la formation, le pense-bête, l'infographie interactive sur les étapes à risques. Il est aussi intéressant de faire témoigner un producteur, ayant réalisé un diagnostic EPI.
- Vous pouvez aussi proposer l'animation d'une partie démonstrative sur l'habillement / déshabillage et le nettoyage des EPI (avec votre kit).
- Si vous avez du budget, vous pouvez commander des EPI (à vos frais) et en distribuer lors de la journée, aux participants.

Pour toute autre question, veuillez contacter :

- Audrey Lebrun, chargée de projet à la CSC.
- T. 450 679-0540, poste 8707 | alebrun@coordination-sc.org



Utilisation de pesticides dans le milieu agricole

- ÉTAPES À RISQUES
- ZONES D'EXPOSITION
- ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

UN COFFRE À OUTILS DISPONIBLE SUR :
<https://coordination-sc.org/phytoprotection/reseau-dambassadeurs-de-producteurs-de-grains/coffre-a-outils-pesticides-epi/>

Projet coordonné par :

Coordination Services-CPMS

En partenariat avec :

 IRSST

 PRODUCTEURS DE GRAINS

 UPA

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert.